

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
31e séance  
tenue le  
6 novembre 1989  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 31e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

c) CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS (suite)

f) ENVIRONNEMENT (suite)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

a) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.  
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/44/SR.31  
5 décembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Projet de résolution sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/C.2/44/L.31)

1. M. HUSSEIN (Malaisie), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77, rappelle que par sa résolution 42/169, l'Assemblée générale a décidé de désigner les années 90 comme une décennie au cours de laquelle la communauté internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, veillerait en particulier à encourager la coopération internationale dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles. Dans le Cadre international d'action pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, qui figure en annexe au projet de résolution, on expose l'objectif et les buts de la Décennie, les mesures à prendre par les pouvoirs publics au niveau national, les mesures à prendre par le système des Nations Unies, les arrangements organisationnels adoptés pour la Décennie, les arrangements financiers et les modalités d'un examen à mi-parcours de l'application du Cadre international d'action. La Belgique, la Grèce, l'Italie, le Japon, la Pologne et la Turquie se sont portés coauteurs du projet de résolution.

2. M. SEZAKI (Japon), parlant au nom des auteurs du projet de résolution qui n'appartiennent pas au Groupe des 77, dit que le projet s'inspire largement des travaux du Groupe spécial international d'experts que le Secrétaire général a constitué en application des résolutions 42/169 et 43/202 de l'Assemblée générale. Il s'appuie également sur les résultats d'une étude réalisée par le Comité directeur de la Décennie et tient compte des nombreuses observations utiles qui ont été faites au cours de la seconde session ordinaire du Conseil économique et social et au sein de la Deuxième Commission, ainsi que des suggestions de divers membres de la communauté scientifique et technique. La délégation japonaise est convaincue que les arrangements proposés dans le projet de résolution conviendront parfaitement pour l'exécution des activités de la Décennie et, partant, espère qu'il sera adopté par consensus.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

c) CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS (suite) (A/C.2/44/L.9)

Projet de résolution sur la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (A/44/C.2/L.9)

3. Mlle ONYONI (Kenya) dit que si sa délégation avait été présente à la 30e séance, elle aurait voté pour le projet de résolution.

f) ENVIRONNEMENT (suite)

Projet de résolution sur la pêche aux filets dérivants et ses conséquences sur les ressources biologiques de la mer (A/C.2/44/L.28\*)

4. M. SEZAKI (Japon) dit qu'à l'heure actuelle, il n'est pas prouvé que la pêche aux filets dérivants a des effets néfastes sur le plan écologique ou du point de vue de la conservation des ressources, si elle est réglementée comme il convient. Comme on ne possède pas tous les éléments d'information nécessaires pour déterminer les effets de cette méthode de pêche, il est important d'évaluer régulièrement les données disponibles sur la question afin que les Etats Membres concernés puissent maintenir une coopération mutuelle pour limiter les dommages éventuels.

5. La délégation japonaise a été préoccupée par le fait que certaines délégations avaient tendance à limiter leur attention aux problèmes liés à la pêche aux filets dérivants de grande taille pratiquée en haute mer. Cette approche qui a inspiré la rédaction du projet de résolution A/C.2/44/L.30 n'est pas entièrement objective. Pour mesurer les répercussions possibles de la pêche aux filets dérivants sur les ressources et l'environnement marins, il faut également évaluer l'utilisation des filets dérivants en deçà de la limite des 200 milles et pas seulement au-delà. Les pays qui mettent l'accent sur les conséquences négatives en haute mer ne fournissent pas d'éléments de preuve pour étayer leur argumentation lorsqu'ils affirment que cette méthode de pêche est aveugle et nuisible seulement en haute mer et pas au voisinage des côtes. La seule raison qu'ils invoquent pour justifier cette distinction est que les filets dérivants utilisés en haute mer sont plus gros que ceux utilisés près des côtes. Or, il existe dans le monde un nombre considérable de navires de pêche qui utilisent des filets dérivants au voisinage des côtes. Etant donné que les ressources marines - y compris les oiseaux de mer et les mammifères marins - sont beaucoup plus abondantes au voisinage des côtes, le Japon ne peut pas accepter la proposition qui consiste à dire que les filets dérivants de petite taille sont moins nuisibles pour ces ressources.

6. Au paragraphe 32 de sa décision 34/401, l'Assemblée générale dit que "chaque fois que cela sera possible, les résolutions demandant qu'une question soit examinée à une session ultérieure ne doivent pas donner lieu à l'inscription d'un nouveau point distinct à l'ordre du jour" et que "l'examen de la question doit se dérouler dans le cadre du point au titre duquel la résolution a été adoptée". Conformément à cette décision et au paragraphe 20 du premier rapport du Bureau (A/44/250), et compte tenu par ailleurs de l'appel qui a été lancé par le Président à la 2e séance de la Deuxième Commission, le projet de résolution présenté par la délégation japonaise ne demande pas que cette question soit incluse dans l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

7. La délégation japonaise souhaite poursuivre ses consultations avec les pays intéressés pour voir si l'on peut s'accorder sur un projet de résolution unique. Si ces efforts se révèlent infructueux, elle espère sincèrement que les Etats Membres comprendront les objectifs du projet de résolution A/C.2/44/L.28 et qu'ils l'appuieront pleinement.

Projet de résolution sur la coopération internationale pour le suivi, l'évaluation et la prévision des menaces à l'environnement et pour la fourniture de secours d'urgence en cas de catastrophe écologique (A/C.2/44/L.29)

Projet de résolution sur la coopération internationale en vue de surveiller, d'évaluer et de prévoir les situations dangereuses pour l'environnement (A/C.2/44/L.6)

8. M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie), présentant le projet de résolution A/C.2/44/L.29 au nom des auteurs, dit qu'il y a eu une série de consultations officieuses sur le projet de résolution et que de nombreuses délégations ont fait des propositions importantes et utiles. Ce processus a abouti à un texte équilibré que les auteurs soumettent à présent en vue d'une adoption par consensus. Le projet de résolution A/C.2/44/L.6 est donc retiré.

9. Le représentant de la Tchécoslovaquie annonce que la Tunisie doit être ajoutée à la liste des auteurs et il signale plusieurs corrections et modifications rédactionnelles qui devront être apportées au texte du projet.

Projet de résolution sur la pêche hauturière aux filets dérivants de grande taille et ses conséquences sur les ressources biologiques de la mer (A/C.2/44/L.30)

10. M. MOORE (Etats-Unis d'Amérique), présentant le projet de résolution au nom des auteurs, auxquels la Colombie et la Suède sont venues se joindre, dit que la pêche hauturière aux filets dérivants de grande taille est une méthode intrinsèquement aveugle, qui peut avoir de effets dévastateurs. Elle se distingue à cet égard d'autres méthodes de pêche aux filets dérivants, notamment celles impliquant l'utilisation de filets de dimensions assez réduites, qui sont moins nuisibles pour les ressources biologiques de la mer. Les Etats-Unis et les autres auteurs du projet de résolution sont préoccupés par les effets de la méthode de pêche susmentionnée quel que soit l'endroit où elle est pratiquée, dans les océans ou d'autres eaux au-delà de la zone économique exclusive d'un pays quelconque.

11. Les politiques appliquées par les pays qui pratiquent la pêche hauturière aux filets dérivants de grande taille diffèrent d'une région à l'autre. Certains pays ou groupes de pays se sont déjà penchés sur le problème, notamment à l'intérieur de leurs zones économiques respectives, et plusieurs membres de la communauté internationale ont fait un effort sérieux pour réglementer l'utilisation des filets dérivants par leurs propres nationaux. Cela dit, ces réglementations ont une portée géographique limitée et ne concernent qu'un petit groupe de pays.

12. Le projet de résolution A/C.2/44/L.28\* souligne bien la gravité du problème mais il ne propose pas de remèdes efficaces pour le résoudre. L'ONU accorde depuis trop longtemps une attention exclusive à l'étude des données scientifiques, alors qu'on a déjà bien démontré les effets dévastateurs de cette méthode de pêche aveugle sur l'environnement. Elle devrait prendre des mesures constructives à sa présente session; les auteurs du projet de résolution A/C.2/44/L.30 adopteront une attitude souple pour autant que cela est compatible avec les objectifs du projet de résolution.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

a) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

Projet de résolution sur le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale (A/C.2/44/L.32)

13. M. MARTINEZ ORDÓÑEZ (Honduras), présentant le projet de résolution, dit qu'il reflète l'esprit de fraternité qui se développe de jour en jour entre les peuples du monde et ouvre de nouveaux horizons pour la coopération entre leurs dirigeants.

14. Le préambule rappelle les résolutions de l'Assemblée générale qui ont été à l'origine de l'initiative, le soutien apporté par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et les nouvelles mesures politiques constructives prises par les Présidents des pays d'Amérique centrale, qui ont incité la communauté internationale à participer plus largement au processus de paix.

15. Au paragraphe 1, on salue les efforts que le Secrétaire général a déployés pour promouvoir le Plan spécial. Les paragraphes 2 et 4 mentionnent plusieurs réunions internationales qui revêtaient une importance marquante pour la coopération et l'assistance offerte à l'Amérique centrale et les objectifs poursuivis dans ce contexte. Au paragraphe 5, on recommande d'organiser en 1990 des réunions sectorielles qui porteraient par exemple sur les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés, la revitalisation du marché commun en Amérique centrale, l'électrification et le développement agricole. Le représentant du Honduras expose ensuite brièvement les dispositions des paragraphes 6 à 9 et dit qu'il souhaiterait voir le projet de résolution adopté par consensus.

POINT 84 de L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/44/235-S/20600, A/44/275-E/1989/79, A/44/355-S/20704, A/44/361, A/44/376-E/1989/125, A/44/401-E/1989/129, A/44/408, A/44/409-S/20743 et Corr.1, A/44/415-S/20749, A/44/477, A/44/551-S/20870, A/44/617-S/20889, A/44/628, A/44/683; A/C.2/44/L.8)

16. M. MacDOUGAL (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'on a pu voir ces dernières années une évolution remarquable dans les conceptions des hommes politiques de nombreux pays en ce qui concerne le progrès économique et le développement : les gouvernements abandonnent les modèles rigides au profit des principes de l'économie de marché et de la libre entreprise et reconnaissent que la croissance économique et la prospérité supposent en fin de compte un environnement favorisant l'initiative individuelle, l'esprit d'entreprise, la concurrence et le libre jeu des forces du marché. Il importe que les pays en développement poursuivent et intensifient leurs efforts pour affirmer ces principes.

(M. MacDougal, Etats-Unis)

17. Au cours de l'année écoulée, il y a eu également un consensus sur une nouvelle stratégie de la dette qui s'articule autour des éléments suivants : en premier lieu l'adoption par les pays débiteurs de programmes de réforme économique à moyen terme en coopération avec le FMI et la Banque mondiale, notamment des mesures pour encourager les investissements étrangers et le rapatriement des capitaux fugitifs; en deuxième lieu, une participation active des banques commerciales au processus de réduction de la dette et du service de la dette et l'octroi de nouveaux prêts aux pays débiteurs qui appliquent des réformes économiques; et en troisième lieu, un soutien du FMI et de la Banque mondiale pour les transactions relatives à la dette et à son amortissement.

18. L'approche "au cas par cas", qui est modulée en fonction des besoins particuliers de chaque pays débiteur, doit absolument être maintenue. Des accords financiers spécifiques seront négociés entre les différents pays débiteurs et leurs créanciers commerciaux pour les opérations qui concernent les banques commerciales. Parallèlement, les créanciers continueront à soutenir les programmes de réforme économique des pays débiteurs dans le cadre des relations bilatérales, grâce aux rééchelonnements négociés par le Club de Paris et à l'exportation régulière de nouveaux capitaux.

19. Le Mexique, les Philippines et le Costa Rica ont déjà annoncé des réformes économiques ambitieuses et conclu des accords avec leurs consortiums bancaires; plusieurs autres pays poursuivent des négociations actives avec le FMI et la Banque mondiale, ainsi qu'avec la communauté bancaire. Les accords négociés démontrent clairement la souplesse de l'approche "au cas par cas".

20. Il est important de noter le vaste soutien que la nouvelle stratégie de la dette obtient parmi la communauté internationale. Cet appui a été réaffirmé, dernièrement, à l'occasion de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale ainsi que par la CNUCED, qui a pris officiellement une décision à cet effet. Il faut espérer que l'Assemblée générale reconnaîtra elle aussi les progrès récemment enregistrés dans le cadre de la stratégie.

21. L'appui technique et financier que le FMI et la Banque mondiale fournissent pour les réformes engagées par les pays débiteurs sera déterminant pour le succès de la stratégie de la dette. Si ces deux institutions continuent à jouer un rôle clef dans le cadre de cette stratégie, on pourra éviter plus facilement une politisation du problème de la dette, qui risquerait de compromettre les efforts déployés dans certains pays. Par ailleurs, on ne pourra obtenir une réduction ou un réaménagement de la dette commerciale que par des négociations directes et spontanées entre les banques commerciales et les pays débiteurs.

22. La réduction de la dette ne constitue pas en soi une solution miracle pour les difficultés financières et les problèmes de développement que de nombreux pays en développement connaissent actuellement; des politiques économiques saines sont également indispensables pour la croissance économique. Le développement, cela signifie en fin de compte qu'un pays doit être capable de fabriquer un produit de qualité et suffisamment économique pour qu'il soit compétitif sur les marchés

(M. MacDougal, Etats-Unis)

mondiaux. La réduction de la dette doit aller de pair avec des politiques plus vigoureuses de promotion de la productivité. Pour s'engager solidement sur la voie d'une croissance économique et financière viable, il faut commencer par éliminer les obstacles à l'entreprise privée et créer un climat propice à l'épanouissement d'un secteur privé compétitif.

23. Les Etats-Unis ont appuyé un certain nombre d'initiatives pour aider les pays les plus pauvres qui ont contracté une dette importante auprès des banques commerciales et ils suivent les efforts que ces pays font pour redresser la situation. Il ont annoncé récemment qu'ils étaient prêts à annuler un montant de 1 milliard de dollars des Etats-Unis dans la dette des pays d'Afrique subsaharienne qui appliquent des programmes de réforme économique cautionnés par le FMI et la Banque mondiale. Ils approuvent les efforts similaires entrepris par d'autres gouvernements créanciers pour aider ces pays à restructurer leur économie et améliorer le niveau de vie de leurs citoyens. La communauté internationale dans son ensemble devrait encourager les réformes orientées vers la croissance qui gagnent de nombreux pays et qui permettront à l'initiative individuelle de s'exprimer dans toute sa puissance par le jeu des forces du marché. Ces réformes constituent le point de départ d'une croissance économique équilibrée et durable.

24. La stratégie renforcée adoptée à l'égard de la dette a suscité de nouveaux espoirs et créé un climat différent. Les débiteurs et les créanciers sont revenus à la table de négociations avec le désir de collaborer pour résoudre les problèmes financiers. La communauté internationale devrait appuyer ce processus et les efforts en cours qui visent à concilier les intérêts et les exigences des débiteurs et des créanciers.

25. M. DENU (Ghana) dit que l'endettement extérieur des pays en développement représente à présent environ la moitié de leur produit national brut global et le double de leurs recettes d'exportation annuelle. Pour les pays d'Afrique, on a calculé que la dette active représentait environ 80 % de leur produit intérieur brut total et plus du triple des recettes d'exportation annuelles. La dette extérieure des pays d'Amérique latine et des Caraïbes atteint pratiquement le même volume par rapport à leurs recettes d'exportation annuelles. Par ailleurs, on compte actuellement plus de 70 pays en développement qui sont gravement endettés. Ces chiffres prouvent l'inefficacité des diverses stratégies qui ont été appliquées jusqu'ici en matière de dette. En particulier, le rééchelonnement, qui est la stratégie la plus courante, tend à alourdir encore davantage la dette des pays débiteurs à long terme, du fait que les taux d'intérêt sont souvent capitalisés aux taux du marché.

26. L'endettement extérieur croissant des pays en développement est aggravé en outre par le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, qui a atteint une ampleur considérable. Ces problèmes cumulés constituent un obstacle redoutable pour la croissance économique et le développement social dans les pays en développement. Dans le cas du Ghana, le service et le remboursement de la dette ont absorbé près des trois quarts du volume total des recettes perçues ces six dernières années, pour toutes les sources de

(M. Denu, Ghana)

financement. Avec cette hémorragie de capitaux qui intervient à un moment où les prix des produits de base diminuent, notamment ceux du cacao, il est extrêmement difficile de lutter contre la pauvreté, les épidémies et l'analphabétisme qui sévissent à grande échelle et de moderniser l'infrastructure économique et sociale. En fait, bien que le Ghana enregistre une croissance supérieure à 5 %, en moyenne annuelle, depuis 1983, son PIB n'est que de 400 dollars des Etats-Unis par habitant; il reste donc un long chemin à parcourir pour éliminer la pauvreté même si l'on maintient ce taux de croissance. Pour assurer une croissance économique autonome, il faudra arrêter cette hémorragie de ressources et fournir une aide substantielle sous la forme de dons ou de prêts extrêmement avantageux.

27. La plupart des autres pays en développement sont eux aussi incapables d'assurer le remboursement ou le service de leur dette selon les conditions qui avaient été initialement fixées tout en poursuivant simultanément leur développement. Comme les remèdes à court terme (par exemple, le rééchelonnement) n'ont pas réglé le problème, la seule solution logique consisterait à réduire la dette (capital et intérêts) de manière à libérer des ressources pour les investissements internes, ce qui assurerait une croissance économique soutenue. Il est donc encourageant de constater que la plupart des pays créanciers ont fini par reconnaître la nécessité impérieuse d'une réduction de la dette pour résoudre la crise. La décision prise au Sommet économique des sept grandes nations industrielles, en 1988 à Toronto, et le plan Brady sont deux propositions récentes qui reconnaissent l'importance vitale du service de la dette et d'une réduction de la dette, ainsi que la responsabilité des gouvernements créanciers dans la mise en oeuvre des solutions proposées.

28. La décision de Toronto est positive, notamment parce qu'elle a assoupli les conditions de rééchelonnement de la dette publique des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne. Les mesures qui ont été prises par la République fédérale d'Allemagne, le Canada, la France, la Suède et le Royaume-Uni pour annuler la dette des pays africains à faible revenu sont également très louables. Néanmoins, la décision de Toronto ne répond pas aux besoins de tous les pays en développement, d'une part parce qu'elle est très restrictive et, d'autre part, parce que l'allègement accordé a une portée limitée et qu'il ne tient absolument pas compte de la capacité de paiement des pays. Il faudrait également améliorer le calendrier de rééchelonnement et accorder un allègement plus important en vue de réduire les coûts.

29. Le plan Brady est louable lui aussi mais il ne faut pas escompter un effet modérateur important sur le montant total de la dette des pays en développement, puisque les 30 milliards de dollars des Etats-Unis qui ont été affectés ne seront pas suffisants et que, de surcroît, ils ne seront sans doute même pas employés, vu les conditions très rigides qui régissent leur utilisation. Dans le rapport du Conseil du commerce et du développement (A/44/15), on indique que les liquidités disponibles n'entraîneront qu'une réduction d'environ 15 % dans les paiements effectués par les 15 pays les plus lourdement endettés au titre des intérêts et d'environ 20 % dans le principal à rembourser aux banques. Comme cette proposition repose sur une condition fragile - à savoir le fait que les banques commerciales



(M. Denu, Ghana)

accepteront ou non de se livrer pleinement au jeu de la concurrence, son utilité paraît douteuse, même pour les 15 pays bénéficiaires visés. Pour qu'elle soit viable, il faudrait que les gouvernements des pays développés fournissent des ressources financières complémentaires, parallèlement à celles allouées par la Banque mondiale, le FMI et le Japon. De toute manière, la délégation ghanéenne n'accepte pas les stratégies de réduction de la dette qui singularisent un groupe de pays pour des raisons politiques ou idéologiques.

30. Par conséquent, il faudrait assouplir les critères d'admissibilité aussi bien pour l'initiative de Toronto que pour le plan Brady et supprimer les conditions qui régissent l'accès aux fonds pour qu'un plus grand nombre de pays puissent en bénéficier. Comme le Conseil du commerce et du développement l'a fait observer, il est extrêmement important de ne pas refuser un allègement de la dette à un pays donné sous prétexte qu'il obtient des résultats médiocres, quand il est impossible d'obtenir de bons résultats sans un tel allègement.

31. Comme il est peu probable que les banques commerciales participeront spontanément à une stratégie impliquant la mobilisation de nouvelles ressources importantes pour lutter contre l'endettement, il faudra que leurs gouvernements respectifs les encouragent dans ce sens. Le fait de consentir aux banques commerciales un abattement fiscal en cas de pertes encourues au titre de prêts à l'étranger pourrait les inciter à octroyer de nouveaux crédits aux pays en développement, notamment en Afrique, où le volume des prêts est tombé de 3 milliards de dollars des Etats-Unis en 1985 à 0,4 milliard en 1987, alors même que la région s'est acquittée de ses obligations financières.

32. Enfin, M. Denu souligne qu'il ne suffit pas de réduire le volume et le service de la dette pour résoudre la crise que les pays en développement connaissent actuellement. Cette réduction doit s'accompagner d'un apport de ressources adéquat pour que les pays en développement puissent acquérir une capacité de financement leur permettant de contracter de nouveaux prêts sans que leur balance des paiements en souffre. Il faudrait également garantir une rémunération appropriée pour leurs exportations.

33. M. AHMED (Pakistan) dit que la crise de la dette a de très lourdes répercussions sur les pays en développement, où la baisse du niveau de vie a des incidences sur la paix sociale et la stabilité politique. Une meilleure évaluation de son "coût humain" contribuerait peut-être à accélérer les efforts internationaux visant à trouver une solution équitable.

34. Une évolution positive s'est dessinée depuis 1988. Il apparaît de plus en plus que la solution passe par la réduction de la dette, mais les mesures prises ont été trop timides pour avoir une incidence réelle. Une réduction de la dette qui serait laissée aux soins des seules banques commerciales demeurerait incomplète et non systématique. Les gouvernements créanciers doivent jouer un rôle plus actif en prenant l'initiative.

(M. Ahmed, Pakistan)

35. Quand on parle de l'endettement, il ne faut pas oublier les difficultés croissantes qu'éprouvent les pays à faible revenu, dont la dette est en grande partie une dette publique. La plupart de ces pays ont su gérer leur dette efficacement, bien que la population ait payé très cher, comme le montrent le taux d'alphabétisation, les services de santé, le logement et d'autres indicateurs sociaux, qui se situent bien en deçà de la moyenne du monde en développement, et on serait malavisé de les pénaliser pour cela.

36. C'est pourquoi, en premier lieu, le principe de la réduction de la dette devrait s'appliquer à toutes les catégories de dettes et de pays en développement. Le Secrétaire général a tout à fait raison de dire dans son rapport (A/44/628) que les annulations de la dette et les réductions de taux d'intérêt en faveur des pays à faible revenu devraient être beaucoup plus importantes qu'on ne l'envisage actuellement dans les diverses options. Ensuite, la réduction de la dette doit être suffisante pour permettre la relance de la croissance dans les pays débiteurs, dont la capacité de paiement et les besoins de développement doivent être pris en considération. Troisièmement, si l'on veut éviter que les avantages n'en soient réduits à néant, la réduction de la dette doit s'accompagner d'apports de moyens de financement supplémentaires suffisants pour permettre aux pays en développement d'honorer leurs obligations au titre de la dette résiduelle tout en accélérant leur croissance.

37. La conjoncture extérieure continue de jouer en défaveur des pays en développement. Une action concertée au niveau mondial s'impose pour créer des conditions qui leur permettent de produire à leur pleine capacité. Le démantèlement du protectionnisme, une coopération accrue dans le domaine du transfert de technologie et la stabilisation des prix des produits de base sont quelques-uns des éléments indispensables à la création d'un contexte mondial propice à la croissance.

38. Les pays en développement sont soucieux d'assumer leur part de responsabilité dans la solution du problème de la dette. La plupart d'entre eux ont introduit des réformes énergiques, déréglementant leur économie, dévaluant leur monnaie, maîtrisant leurs dépenses et encourageant l'investissement par l'épargne intérieure. Toutefois, au-delà d'un certain point, les mesures d'ajustement risquent de provoquer de sérieuses perturbations politiques et sociales. Dans beaucoup de pays, cette politique est devenue synonyme de punition. Il serait déraisonnable d'aller trop loin dans cette voie. Il faut s'employer sans retard à élaborer une stratégie globale pour résoudre la crise qui risque aujourd'hui d'emporter le système économique international.

39. M. MUTOMBO TSHITAMBWE (Zaïre) observe que le rapport du Secrétaire général (A/44/628) témoigne de la profonde préoccupation des dirigeants confrontés au problème de l'endettement extérieur national. Celui-ci affecte dangereusement la stabilité politique et sociale des pays en développement.

40. Les créanciers du Zaïre lui ont proposé diverses solutions pour résoudre le problème de sa dette, par exemple, le recours aux crédits à des conditions libérales, la transformation de la dette en prise de participation - solution qui

(M. Mutombo Tshitambwe, Zaïre)

crée des pressions inflationnistes dans le pays débiteur et oblige à trouver des entreprises mixtes viables -, le refinancement de la dette extérieure selon un mécanisme donné ou son annulation de la dette, qui n'est pas la meilleure solution, sauf pour les pays les moins avancés, car elle met en cause la crédibilité et la dignité du pays débiteur.

41. La crise frappant plus durement le continent africain, la communauté internationale devrait accorder la priorité à celui-ci. Le représentant du Zaïre apprécie les mesures d'allégement prises en faveur de son pays par les sept principaux pays industrialisés à la suite de leur sommet de Toronto en 1988. De son côté, la Belgique a pris à sa charge le tiers de la dette commerciale garantie du Zaïre et a rééchelonné sur 25 ans, avec 14 ans de délai de grâce, les deux tiers restants dont les intérêts seront transformés en un fonds de monnaie locale destiné à financer des projets de développement. La Chine, quant à elle, a déjà décidé que ses créances sur le Zaïre seraient converties en monnaie locale pour le financement sur place des projets de coopération bilatérale.

42. Le Secrétaire américain au Trésor a préconisé de faire de la réduction de la dette et de son service le préalable de toute stratégie de règlement. Les Etats membres de la Communauté économique européenne ont souhaité que les pays en développement reçoivent des flux de financement plus importants et, pour les plus pauvres d'entre eux, davantage d'aide publique. Au cours d'un des sommets de l'Organisation de l'unité africaine, les chefs d'Etat et de gouvernement ont suggéré de consacrer une conférence internationale à la dette africaine; le Zaïre espère que cette proposition sera prise en considération lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale.

43. Toutes ces initiatives, si prometteuses qu'elles puissent être, resteront lettre morte s'il n'y a pas une volonté politique générale clairement exprimée et plus spécialement chez les pays développés, qui devraient envisager un véritable plan de solidarité international en faveur des pays en développement, notamment ceux du continent africain. On peut rappeler à cet égard que le Président de la République du Zaïre a proposé à la 19e séance plénière de l'Assemblée générale que la communauté internationale engage les créanciers de l'Afrique à accepter le principe d'un délai de grâce d'au moins 10 ans et à accepter le remboursement en monnaie locale de toutes les dettes.

44. Le représentant du Zaïre s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Malaisie au nom du Groupe des 77 et approuve pleinement toutes les propositions qu'elle contient.

45. M. OUALI (Burkina Faso) s'associe aux vues exprimées par le représentant de la Malaisie au nom du Groupe des 77. On s'accorde à reconnaître que la dette constitue un fardeau écrasant pour le tiers monde en général, et encore plus pour les pays les moins avancés. Pour ces derniers, le service de la dette demeure le principal obstacle à la relance de la croissance. S'agissant du Burkina Faso, la plus grande partie de l'encours total est constituée par la dette multilatérale et la dette bilatérale. De ce fait, les mesures de remise partielle annoncées à ce jour n'ont eu que peu d'effet. La situation changerait radicalement si les gouvernements créanciers prenaient ensemble des mesures d'allégement global.

(M. Ouali, Burkina Faso)

46. Les pays en développement ont été contraints d'accepter des programmes d'ajustement structurel, qui n'offrent qu'une solution provisoire. Il faudrait que de tels programmes prennent en considération la dimension sociale, comme cela a été fait pour le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques.

47. Le Burkina Faso n'a pas encore de programme d'ajustement structurel, mais le Gouvernement, reconnaissant les erreurs passées, a déjà pris les décisions politiques difficiles qu'appelle la situation économique du pays. Cela étant, les flux financiers doivent maintenant s'inverser en sa faveur, les prix de ses produits de base devenir rentables et l'aide augmenter substantiellement. A la faveur de la détente politique internationale actuelle, l'ONU peut mieux jouer le rôle central qui lui incombe dans le domaine économique et travailler à trouver d'urgence, en faisant preuve d'imagination, des solutions appropriées.

48. M. OULD CHEIKH EL GAOUTH (Mauritanie) s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Malaisie au nom du Groupe des 77.

49. Le problème de la dette extérieure a pris des dimensions politiques. Cependant, l'Assemblée générale étant à même de jouer un plus grand rôle grâce au nouveau climat politique international, elle pourrait en faciliter la solution. La convocation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement et la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale sont autant de raisons d'espérer. Parallèlement, les mesures actuellement conçues pour résoudre le problème de l'endettement offrent une chance inespérée d'inverser l'hémorragie catastrophique des ressources des pays pauvres vers leurs partenaires riches.

50. On serait tenté de voir là un progrès vers l'instauration d'un ordre économique plus juste, mais malheureusement le fossé qui sépare les pays en développement et les pays développés se creuse d'année en année. L'Afrique vient au premier rang des préoccupations. Ni le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, ni les pénibles programmes d'ajustement structurel entrepris par de nombreux Etats n'y ont empêché l'alourdissement du fardeau déjà écrasant de la dette. Il faudrait entendre les pays de ce continent qui ont à maintes reprises demandé la convocation d'une conférence internationale consacrée à leur dette.

51. Les organismes des Nations Unies ne doivent pas oublier qu'il faut considérer l'Afrique comme un ensemble : on ne rend pas justice à la région quand on exclut le Nigéria et d'autres pays des données économiques liées à la crise de la dette. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique concerne lui aussi tous les pays africains. Cependant, il semble s'achever dans un climat de profonde désillusion, tout le continent accusant une régression record de son produit intérieur brut par rapport au niveau de 1980.

(M. Ould Cheikh El Gaouth, Mauritanie)

52. C'est pourquoi un effort sans précédent de solidarité s'avère indispensable. Les pays industrialisés devraient consacrer 0,7 % de leur PIB à aider au développement. Il faut aussi des mesures novatrices pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement, et au besoin annuler celle-ci, en particulier dans le cas des pays les moins avancés. Il faut féliciter la France, la République fédérale d'Allemagne et le Canada d'avoir annulé la dette publique de plusieurs pays africains, dont la Mauritanie, en espérant que de telles mesures se multiplieront. De même, il faut retenir l'approche raisonnable adoptée par la Tunisie, qui propose d'étendre aux pays à revenu moyen les schémas de réduction de la dette et les décisions approuvées au Sommet de Toronto en 1988.

53. A l'instar de nombreux pays africains, la Mauritanie a dû faire face à de sérieux problèmes économiques et financiers qui ont empêché toute croissance économique. Cette situation est due à la fois à la situation économique internationale et à des phénomènes endogènes - sécheresse, désertification, infestations acridiennes, etc. - sur lesquels le pays n'a pas de prise. Il y a cependant des facteurs internes sur lesquels il est possible d'agir. Le pays vient de lancer un quatrième programme conçu pour favoriser une croissance durable et rétablir définitivement l'équilibre des finances publiques et de la balance des paiements. Ce train de mesures structurelles et financières devrait stimuler les investissements, et a déjà donné des résultats encourageants. Cependant, ce programme de développement ne peut être exécuté que si la communauté internationale maintient son appui.

54. La Mauritanie a défini pour résoudre, ou alléger son endettement extérieur, une stratégie qui consisterait à annuler sa dette ou à la rééchelonner à des conditions moins strictes que celles obtenues au sein du Club de Paris, peu adaptées à un pays vulnérable aux chocs. Il faut également espérer que l'allègement déjà accepté par la communauté internationale consistera en opérations de refinancement, conversion de la dette en dons et conditions plus favorables pour le remboursement de l'encours, compte tenu de la situation du pays, qui figure parmi les moins avancés. La Mauritanie, on peut le rappeler, est en train d'accomplir d'énormes efforts, constatés par tous ses partenaires, et met un point d'honneur à respecter ses engagements.

55. Mlle HERRMANN (Costa Rica) dit que si la Commission est amenée à parler tous les ans de la crise de la dette extérieure, c'est parce que le monde ne juge pas assez urgent de résoudre ce problème. Aucun pays n'ayant trouvé de solution durable, la communauté internationale doit faire preuve d'une coopération et d'une solidarité accrues. Le plan Brady fait date à cet égard en ce qu'il reconnaît que les pays ne peuvent pas continuer de contracter de nouvelles dettes pour assurer le service de la dette existante et qu'il fait de la réduction de celle-ci un des éléments essentiels de la solution.

56. Le Gouvernement costa-ricain a fait d'immenses efforts pour trouver une solution équitable dans la ligne des objectifs nationaux de paix et de progrès économique et social. Il a mis en oeuvre de nombreuses réformes structurelles pour promouvoir les exportations, l'utilisation efficace des ressources et

(Mlle Herrmann, Costa Rica)

l'accroissement de la productivité. Les droits de douane ont été réduits, le système financier modernisé et un dispositif global de dévaluation mis au point. Sur le plan macro-économique, une politique monétaire et budgétaire rigoureuse a engendré une certaine stabilité, qui s'est traduite par une croissance continue et par un faible taux de chômage et d'inflation.

57. De très grands efforts ont été déployés sur le plan multilatéral. La dette du Costa Rica a été restructurée au Club de Paris, un accord de stabilisation a été conclu avec le FMI et un programme structurel a été mis au point avec la Banque mondiale. Le Costa Rica a demandé son admission au GATT et est aussi devenu membre de l'Agence multilatérale de garantie des investissements créée par la Banque mondiale. Des arrangements du type échanges dette/nature ont été conclus et près de 5 % de la dette commerciale du pays ont été convertis en monnaie locale pour financer des projets visant à préserver les ressources naturelles. Toutefois, malgré tous ces efforts, le fardeau de la dette extérieure continue de faire obstacle à une croissance économique accélérée.

58. En 1986, le Costa Rica a décidé unilatéralement de rembourser les banques créancières selon ses possibilités économiques. Il lui est en effet apparu que pour pouvoir payer les intérêts selon le calendrier fixé, il fallait que ces paiements soient ramenés à un niveau compatible avec une croissance raisonnable et ne compromettent pas sa stabilité économique et sociale. Cette politique a permis d'atteindre des taux de croissance annuels de 3 à 4 %, faisant du Costa Rica un des rares pays latino-américains non exportateurs de capitaux. En outre, dans le cadre du plan Brady, le Costa Rica vient de négocier, une semaine auparavant, une réduction substantielle de sa dette commerciale grâce à divers mécanismes; il n'a pas sollicité de nouveaux financements. La revente de ses titres de dette sur le marché secondaire devrait lui permettre, si elle réussit pleinement, de réduire sa dette extérieure d'environ 1 milliard de dollars, et de deux tiers son service de la dette. Il pourrait ainsi conserver une tranche supplémentaire de 10 % de ses recettes d'exportation. La solidarité internationale est indispensable pour assurer le succès de ce programme, que la Banque mondiale et le FMI, tout comme des pays créanciers amis, se sont déjà engagés à soutenir. Reste à élaborer certains détails et les banques privées doivent absolument jouer un rôle actif dans cette opération, de caractère purement volontaire.

59. Les initiatives prises par le Costa Rica et les résultats qu'il a obtenus lui font pleinement mesurer la difficulté du problème et la nécessité pour les pays débiteurs de rechercher ensemble des solutions générales et équitables. La communauté internationale doit se rendre compte que de la solution de la question de la dette dépend non seulement le développement, mais aussi la démocratie, car la stagnation économique ne débouche pas sur la liberté.

60. M. ESSY (Côte d'Ivoire), constatant l'évolution positive de la situation politique mondiale, dit que l'humanité n'a jamais été aussi proche de vivre dans un état de paix permanente, mais que les peuples de l'hémisphère sud, ceux d'Afrique en particulier, n'ont jamais été aussi éloignés du progrès. Si la conjoncture économique mondiale s'est améliorée depuis 1983, la croissance s'est répartie inégalement entre les groupes de pays.

(M. Essy, Côte d'Ivoire)

61. Dans les principaux pays industrialisés, la croissance a augmenté depuis 1987. Dans le monde en développement, en revanche, elle est plus contrastée. En Afrique, en dépit des efforts d'ajustement structurel entrepris par la majorité des gouvernements, toutes les statistiques font apparaître que les pays sont plus pauvres aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au lendemain de l'indépendance, et les projections laissent prévoir une nouvelle baisse du niveau de vie en 1990.

62. S'il est vrai que le système financier international paraît plus stable, la dette n'en reste pas moins un problème économique majeur pour un certain nombre de pays en développement, dont l'endettement total atteignait 1 320 milliards de dollars à la fin de 1988, contre 800 milliards en 1982. En Afrique, le poids de la dette extérieure et de son service continue de freiner fortement la croissance des pays et de limiter l'efficacité de leurs réformes économiques. Malgré son montant plutôt modeste en termes absolus, cette dette est une source de graves préoccupations.

63. La délégation ivoirienne est heureuse de constater que l'endettement de l'Afrique continue de faire l'objet d'une attention soutenue de la part de la communauté internationale tout entière, comme en témoignent depuis un an diverses propositions et initiatives, telles le plan Brady et les mesures prises par le Canada, le Japon, la France, les Etats-Unis et d'autres pays développés.

64. Le FMI et la Banque mondiale ont également adopté de nouvelles directives et procédures opérationnelles pour participer à la nouvelle stratégie de la dette. La phase précédente de la stratégie, marquée par le plan Baker, a buté sur deux obstacles : d'une part, la réticence des banques commerciales à accorder de nouveaux crédits aux pays très endettés et, d'autre part, l'insuffisance des progrès enregistrés par ces pays dans leurs efforts d'ajustement.

65. D'autres initiatives visant à alléger la dette des pays les plus pauvres de l'Afrique au sud du Sahara sont en cours d'application. Il s'agit tout d'abord du programme spécial d'assistance pour l'Afrique subsaharienne conçu en décembre 1987 afin d'accroître et d'accélérer les apports de fonds consentis à des conditions favorables pour soutenir les programmes d'ajustement. Ce programme s'est déjà appliqué à 19 pays, auxquels s'ajouteront bientôt trois autres qui répondent maintenant aux critères imposés pour en bénéficier.

66. La seconde initiative est constituée par les recommandations du Sommet de Toronto et des assemblées annuelles tenues à Berlin en 1988 par la Banque mondiale et le FMI. Mais force est de constater que leur impact paraît plutôt limité.

67. A ce jour, neuf pays africains ont bénéficié des mécanismes d'allègement de la dette arrêtés à Toronto. Mais l'initiative elle-même paraît modeste. En effet, même si tous les pays concernés venaient à en bénéficier, on estime à 500 millions de dollars par an le montant de l'allègement, alors que le service de la dette de ces pays représente 15 milliards de dollars par an. Bien que l'initiative de Toronto allège quelque peu le fardeau de la dette des pays à faible revenu, on ne peut la considérer comme une solution durable. Des mesures plus hardies s'avèrent nécessaires pour restaurer la solvabilité et les perspectives de croissance de ces pays.

(M. Essy, Côte d'Ivoire)

68. Ainsi, il faudrait, pour alléger la dette des pays d'Afrique, envisager l'annulation des remboursements des prêts bilatéraux à conditions libérales (6 milliards de dollars) et la transformation des prêts accordés aux conditions du marché en crédits assortis de conditions favorables. La France par exemple a décidé d'annuler à compter du 1er janvier 1990 la totalité des créances publiques des 35 pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne, ce qui représente environ 16 milliards de francs français, soit environ 43 % de la dette totale de ces pays vis-à-vis d'elle. Il faut espérer que d'autres créanciers imiteront la France.

69. Cependant, la dette commerciale n'entre pas dans le cadre de toutes ces initiatives. Le plan Brady constitue une troisième phase, marquée par la volonté de réduire l'encours de cette dette. Les banques sont conviées à se concerter avec les pays débiteurs pour définir des mécanismes mutuellement acceptables visant à réduire l'encours et le service de la dette et à stimuler les flux financiers privés. Le plan Brady demande également à la Banque mondiale et au FMI de soutenir cette stratégie.

70. Les pays créanciers participeront à cet effort en rééchelonnant et restructurant leurs prêts par l'intermédiaire du Club de Paris, et en continuant à accorder des crédits d'exportation aux pays qui appliquent des programmes de réforme satisfaisants. Bien qu'il soit trop tôt pour prédire les chances de succès du plan Brady, son grand avantage est de reconnaître la nécessité de réduire la dette et son service. Le représentant de la Côte d'Ivoire constate avec satisfaction que le FMI et la Banque mondiale ont déjà bien commencé à définir leurs modalités de participation aux opérations de réduction de la dette.

71. Les mesures prises par le Zimbabwe, le Cameroun, le Congo et le Gabon pour bénéficier des différentes initiatives de réduction de la dette des pays africains devraient rencontrer l'adhésion des pays créanciers et des institutions internationales de développement. La solution la plus simple consisterait à étendre à ces pays les récentes initiatives de réduction de la dette conçues pour les pays à faible revenu. Persuadée que seule une Afrique unie pourra faire entendre sa voix, la Côte d'Ivoire vient de décider de s'associer aux efforts du Cameroun, du Congo et du Gabon.

72. La meilleure forme d'assistance que puissent fournir les pays développés est d'acheter à un prix équitable les produits d'exportation des pays en développement et de leur ouvrir sans restrictions les marchés.

73. Lors de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'ajustement avec les institutions financières internationales, en particulier les programmes de la Banque mondiale et du FMI, il faudra désormais tenir compte de l'évolution des cours des matières premières. La Côte d'Ivoire, par exemple, a vu ses efforts de développement sérieusement contrariés par la baisse dramatique des recettes qu'elle tire de l'exportation de ses produits agricoles, perdant en trois ans 70 % de ces recettes, soit près de 9 milliards de dollars, alors que dans le même temps, elle devait verser plus de 6 milliards de dollars pour le rééchelonnement de sa dette



(M. Essy, Côte d'Ivoire)

extérieure, dont elle a été contrainte de suspendre le remboursement en juin 1987. La Côte d'Ivoire a toutefois continué à payer les intérêts des emprunts contractés auprès de la Banque mondiale et du FMI.

74. La Côte d'Ivoire exhorte la communauté internationale à jouer un rôle actif dans la recherche d'une réforme des marchés des matières premières. En particulier, il conviendrait de renforcer l'efficacité du Fonds commun pour les produits de base. Ainsi, il est bon que le Secrétaire général ait constitué un groupe d'experts chargés de mener une réflexion approfondie sur la question des matières premières des pays africains et les perspectives de diversification de leurs exportations. Il faut souhaiter que parallèlement les institutions internationales adaptent leurs mécanismes aux besoins des pays en développement. Malheureusement, le FMI n'a pas cru devoir agir dans ce sens.

75. Si la Côte d'Ivoire a pu réaliser des progrès considérables sur la voie du développement économique et social, c'est par ses propres efforts, et aussi avec l'indispensable concours des pays amis et des institutions internationales. A une récente réunion à Paris, elle a présenté aux bailleurs de fonds internationaux un ambitieux programme de stabilisation et de relance économiques, et a obtenu de ses principaux partenaires extérieurs une substantielle aide financière. Cette aide lui permettra, après réduction et rééchelonnement de sa dette extérieure, de retrouver une croissance dynamique et stable.

76. M. CHOUDHURY (Bangladesh) fait observer qu'à la fin de 1988, l'endettement des pays en développement atteignait 1,3 milliard de dollars, ce qui représentait environ la moitié de leur PNB combiné et près du double de leurs recettes annuelles d'exportation.

77. Dans la plupart des pays débiteurs, le ratio investissement/PIB est passé de 24 % avant la crise à environ 17 %. La valeur de la dette des pays en développement a continué de chuter sur les marchés secondaires et les taux d'intérêt sont restés élevés, ce qui rend extrêmement difficile le maintien d'un transfert net de ressources positif pour les pays en développement; en fait, on constate depuis 1983, un important transfert net négatif.

78. Les pays latino-américains et africains lourdement endettés et la grande majorité des pays les moins avancés ont à peine pu maintenir une croissance minimale. Pratiquement aucun d'entre eux n'a pu retrouver une position de la balance des paiements viable malgré les efforts répétés et les sacrifices consentis en vue d'un ajustement. Ils ont restreint leur investissement ainsi que leurs dépenses sociales vitales, hypothéquant lourdement leur future croissance.

79. Il est évident que, pour donner des résultats, une stratégie doit s'attaquer aux problèmes fondamentaux. La première étape doit prévoir un allègement substantiel de la pression qui s'exerce sur les ressources extérieures des pays en développement. Les mesures de réduction de la dette doivent être assez radicales pour débloquer les économies de ces pays.

(M. Choudhury, Bangladesh)

80. La restauration d'un degré acceptable de stabilité sur le plan macro-économique est importante pour les pays en développement mais elle ne devrait pas être une fin en soi. Une stabilité imposée artificiellement ne peut qu'être éphémère si elle ne laisse pas aux capacités de production et au niveau de vie la possibilité de s'élever. La délégation du Bangladesh est encouragée par le fait que, dans le cas des pays à revenu intermédiaire lourdement endettés, il soit très largement admis que la réduction de la dette devrait constituer un élément essentiel de toute stratégie relative à la dette visant à aider ces pays. Le Plan Brady représente un net progrès par rapport aux approches précédentes.

81. La réussite de cette stratégie dépendra de l'importance des ressources engagées dans la réduction de la dette et reposera sur la participation des acteurs principaux à son application. Des études récentes signalent à juste titre l'insuffisance des ressources et de la réduction de la dette prévues par le Plan Brady. Des signes inquiétants indiquent que de grandes banques commerciales ne jouent pas le rôle escompté d'elles dans l'application de la stratégie. Les mesures particulières proposées, entre autres, par le Groupe indépendant chargé d'étudier les flux financiers à destination des pays en développement et par le Groupe d'étude établi par l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement devraient relancer les prêts commerciaux en faveur des pays en développement et encourager les banques à coopérer sans réserve aux efforts que l'on déploie actuellement pour résoudre la crise.

82. Les créanciers de la dette publique, bilatérale ou multilatérale, qui détiennent la quasi-totalité des créances extérieures des pays les plus pauvres, ont également un rôle clef à jouer. Ces derniers, dont la dette cumulative dépasse 60 % du PIB et dont les paiements au titre du service de la dette absorbent plus de 60 % des recettes d'exportation, ressentent durement le poids de la dette. Les propositions adoptées au Sommet de Toronto en 1988 ont marqué une évolution importante de la position des créanciers de la dette publique pour ce qui est de la dette contractée par ces pays aux conditions du marché. Cependant, elles présentent des insuffisances sur le plan des conditions assortissant les éléments de libéralité et de complémentarité, de la portée de ceux-ci, de leur niveau et de leur périodicité. Il faut prendre d'urgence des mesures pour y remédier.

83. La délégation du Bangladesh est encouragée par les initiatives hardies prises récemment par la France, les Etats-Unis, le Japon et d'autres pays développés en vue d'annuler une partie de la dette publique non amortie des pays les moins avancés (PMA), en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne. Néanmoins, cette démarche ne peut avoir qu'une incidence limitée à moins d'englober d'autres PMA lourdement endettés. L'annulation de la dette publique des PMA, en application de la résolution appropriée du Conseil du commerce et du développement ou de façon indépendante, doit faire partie intégrante d'une stratégie réaliste visant à résoudre la crise de la dette qui les paralyse.

84. Un autre problème urgent se pose aux PMA, à savoir la dette contractée dans le cadre multilatéral, qui représente près de 40 % de leurs obligations totales au titre de la dette. Plusieurs propositions ont été avancées pour résoudre ce problème, dont un plan prévoyant la conversion de ce type des créances en prêts à des conditions de faveur avec une prolongation de la période de remboursement.

(M. Choudhury, Bangladesh)

85. Le problème de la dette et du développement est étroitement lié au commerce. L'augmentation des recettes d'exportation constitue une composante indispensable de toute stratégie visant à alléger la charge de la dette et à réactiver la croissance des pays en développement. Or, les barrières aux échanges se multiplient et on observe un retour du protectionnisme. De l'avis de la délégation du Bangladesh, une révision fondamentale s'impose depuis longtemps et devrait figurer en bonne place à l'ordre du jour de la Commission.

86. M. OSSIO (Bolivie) déclare que le Plan Brady représente un progrès dont il faut se féliciter mais qui demande à être amélioré pour le passage à l'action concrète et généralisée. Ce plan a été adopté parce que des troubles, notamment une grave agitation sociale, se sont produits dans plusieurs pays à la suite de l'application de programmes d'ajustement visant à résoudre la crise de la dette. Il est donc clair que l'analyse du problème de la dette doit être étroitement rattachée à celle du développement des pays endettés, car il ne peut y avoir aucune solution sans un développement économique qui allège le fardeau de la dette pour la société en dégageant des ressources.

87. Lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale à la présente session, le Président bolivien a mentionné l'évolution positive de la situation de la Bolivie en matière de dette extérieure, résultat de solutions nouvelles fondées, dans un cas particulier, sur la solidarité liant la Bolivie et l'Argentine.

88. Réduire de près de 30 % le total de la dette extérieure représente un effort immense du peuple et du Gouvernement boliviens, car ils doivent subir le contrecoup de la détérioration de la situation sociale, qui se traduit par le chômage, la marginalisation et une baisse générale des indicateurs sociaux. Parallèlement, le Gouvernement s'efforce de redresser la situation.

89. Ces problèmes, que d'autres pays en développement connaissent aussi, sont dus à des mesures d'ajustement draconiennes et ne peuvent être résolus du jour au lendemain; leur résolution demandera une longue période de sacrifices pour le pays tout entier et l'aide de la communauté internationale.

90. En conséquence, la délégation bolivienne estime que l'aspect social est indispensable dans une analyse des responsabilités respectives des pays créanciers et des pays débiteurs.

91. La Bolivie a pu, grâce à l'aide de pays développés et en développement, placer plus de la moitié de sa dette commerciale sur les marchés secondaires. De toute évidence, quelques pays font preuve de compréhension dans certains cas, donc des éléments nouveaux interviennent dans un dialogue qui, jusqu'ici, a été teinté d'amertume et stérile.

92. Pour conclure, M. Ossio souligne que le dialogue relatif au problème de la dette doit également porter sur des questions politiques et sociales pour tenir compte de la responsabilité des gouvernements vis-à-vis du bien-être des populations.

93. M. SALAZAR SANTIZO (Guatemala) déclare que jusqu'à présent, les pays les plus pauvres aspirent en vain au progrès, à cause du problème de la dette extérieure et du service de cette dette. Tout en se félicitant des progrès réalisés au cours des diverses négociations relatives à la dette, le Guatemala déplore qu'il ne soit pas donné à tous les pays de partager l'optimisme et la confiance de certains dans ce domaine et que les pays débiteurs ne soient pas tous traités sur un pied d'égalité.

94. Il est paradoxal que les pays les moins endettés, qui ont déployé des efforts considérables pour s'acquitter de leurs obligations, se heurtent aux conditions les plus rigoureuses pour une nouvelle négociation de la dette et se voient refuser des avantages accordés à d'autres Etats. Il est particulièrement injuste que ceux qui ont appliqué, dans le domaine macro-économique, des politiques compatibles avec leur résolution de rembourser leur dette et procédé à des ajustements structurels au détriment de leurs programmes de développement et de leurs programmes sociaux, en sacrifiant l'éducation, la santé et le logement, soient traités avec autant de dureté. Il est essentiel que le problème de la dette des pays en développement soit traité d'une façon approfondie et cohérente, qui tienne compte des impératifs d'un développement économique, politique et social authentique. Les mesures visant à réduire le poids de la dette ou du service de celle-ci n'ont pas de sens si elles s'accompagnent d'un effondrement des recettes d'exportation des pays en développement.

95. Comme beaucoup d'autres pays, le Guatemala a été sévèrement touché par la chute des cours du café - une chute de près de 75 % par rapport au cours de l'année précédente - qui lui a fait perdre 250 millions de dollars, ce qui représente approximativement le total de ses paiements au titre du service de la dette. Il est donc vital que les décisions prises concernant la dette des pays en développement soient cohérentes et systématiques, faute de quoi les avantages devant résulter d'une nouvelle négociation de la dette extérieure seront réduits à néant en raison d'une grave détérioration des taux de change et d'une terrible paupérisation.

96. Par ailleurs, le Guatemala est préoccupé par l'absence de mesures concrètes d'aide aux pays dont les principaux créanciers sont des institutions multilatérales. Il félicite certains Etats pour les efforts qu'ils déploient pour s'acquitter de leur dette tout en améliorant les conditions de vie de la population et en recherchant un développement économique et social authentique. En outre, le Guatemala s'associe à la déclaration relative à la dette extérieure faite par le représentant du Système économique latino-américain (SELA), qui a évoqué les difficultés des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de la peine que ces pays se donnent pour faire face à leur endettement extérieur.

97. M. BEN MOUSSA (Maroc) déclare qu'au sujet de la dette extérieure, le Maroc partage les vues du Groupe des 77 et la position adoptée par les pays non alignés au Sommet de Belgrade, en septembre 1989 et que la crise de la dette extérieure présente un reflet et donne la mesure d'une crise plus grave touchant toute l'économie mondiale. La crise de l'endettement extérieur met en évidence les injustices qui caractérisent les relations Nord-Sud et l'inadéquation des approches

(M. Ben Moussa, Maroc)

partielles face à des problèmes de portée mondiale. Puisque la dette extérieure reste l'un des grands obstacles au développement, le Maroc ne peut s'associer à ceux qui, au cours du débat général de la Commission, traitent ce problème à la légère.

98. La dette extérieure a augmenté tout au long des années 80 pour atteindre le montant astronomique de 1 320 milliards de dollars. Les chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indiquent qu'entre 1982 et 1987, le total de la dette des pays en développement s'est accrue d'un tiers et ce, malgré des versements au titre du service de la dette de 839 milliards de dollars. Les flux financiers en provenance des pays développés - aide officielle bilatérale ou multilatérale, prêts, investissements, crédits à l'exportation publics et privés - n'ont atteint que 552 milliards de dollars, d'où un transfert net du Sud vers le Nord de 287 milliards de dollars.

99. Actuellement le transfert net de ressources est négatif pour les pays en développement; il s'est élevé à 33 milliards de dollars en 1988, soit 3 % du PIB des 15 pays les plus endettés. Si certains pays asiatiques ont pu honorer leurs obligations, pour d'autres, en particulier la Chine, les Philippines et l'Inde, le poids de la dette atteint des proportions alarmantes.

100. La situation devient absurde lorsque les emprunts nouveaux ne servent qu'à rembourser les anciens et que, du fait des fluctuations des taux d'intérêt et de change et des évaluations imposées par l'ajustement structurel, les nouveaux paiements n'entament pas la dette extérieure, qui continue à se développer comme un cancer. La dette extérieure pose un problème insurmontable et démoralisant.

101. Certes, il faut reconnaître qu'en grande partie, les emprunts contractés n'ont pas toujours été investis de façon productive, mais il est également vrai qu'à la suite des déficits du budget et des déséquilibres de la balance commerciale de grands pays développés, la crise de la dette est devenue pandémique. Les organisations chargées du développement et les agences de coopération internationale ont aussi contribué à créer ce problème en encourageant les pays en développement à fonder leur stratégie économique sur les marchés mondiaux et non pas sur la satisfaction interne des besoins socio-économiques. Cette stratégie d'extraversion, coûteuse en devises, en technologie et en services expatriés importés à grands frais, a imposé de consacrer toutes les ressources au secteur des exportations, pendant que l'agriculture et l'industrie étaient gravement négligées et qu'aucun effort n'était fait pour diversifier les économies nationales. La gamme de leurs exportations étant réduite, les pays en développement ont été forcés de se faire concurrence sur des marchés limités et extrêmement protégés dont, pour finir, la saturation a engendré la chute des cours des produits qui ont atteint leurs niveaux les plus bas depuis les années 30.

102. L'interrelation entre la crise de la dette et les incohérences de l'économie mondiale implique qu'une stratégie internationale de réduction de la dette ne peut réussir sans le partage des responsabilités et sans une solidarité de toutes les parties concernées. L'escalade de la dette, alimentée par le tarissement des ressources en 1982, est devenue telle qu'elle ne peut plus être traitée isolément.

(M. Ben Moussa, Maroc)

103. Les pays en développement ne peuvent résoudre les problèmes de la dette que dans un contexte international favorable à la croissance. C'est pourquoi des mesures concertées sont indispensables pour éliminer les principaux obstacles à la prospérité mondiale et plus précisément : les taux d'intérêt élevés, l'effondrement des cours des produits de base, le retour du protectionnisme et les subventions aux exportations de produits agricoles, l'instabilité des taux de change des principales monnaies, le transfert net de ressources négatif vers le Sud, que rien ne peut justifier et les pressions engendrées par l'ajustement structurel.

104. Si la discipline monétaire, budgétaire et commerciale est indispensable, l'ajustement structurel a néanmoins sérieusement freiné le développement. Des restrictions dans les programmes sociaux ont gravement réduit la capacité des pays de répondre aux besoins fondamentaux en matière d'alimentation, d'enseignement et de santé, créant parfois des situations sociales et politiques à la limite du supportable. Au passif des politiques d'ajustement, il faut ajouter l'absence de coopération économique régionale entre pays en développement. De surcroît, la quête frénétique de devises pour assurer le service de la dette a poussé ces pays à causer des dommages immenses à l'environnement : les sols sont épuisés par les cultures d'exportation; les ressources minérales non renouvelables sont surexploitées et les forêts décimées. En outre, il existe une corrélation directe entre la prolifération de la drogue dans le monde et la crise de l'endettement.

105. En provoquant des pertes d'emploi et une hausse des prix alimentaires, l'ajustement structurel a mené à la malnutrition, à la montée de la mortalité infantile et même à la baisse de l'espérance de vie. Selon des estimations prudentes, le coût humain de l'ajustement dans 23 pays aura été le suivant : 3 000 tués, 7 000 blessés et 15 000 personnes arrêtées. Compte tenu des sacrifices qu'il impose et de son incidence sur les droits de l'homme, l'ajustement ne peut plus être considéré comme une tâche incombant exclusivement aux pays en développement. Il faut une répartition équitable et symétrique des efforts de toute la communauté internationale pour que les pays en développement bénéficient des ressources et des réductions des dettes nécessaires pour mener à bien leurs programmes nationaux de développement, sans de trop graves crises économiques, sociales et politiques.

106. Si l'on veut résoudre la crise de la dette, il convient de mettre fidèlement en oeuvre les accords obtenus dans le cadre des Nations Unies. On pourrait prendre pour tremplin pour la relance le "menu-alternatif" de mesures proposé par les pays non alignés dans la Déclaration de Belgrade. Enfin, il faut écouter l'appel lancé par le Secrétaire général lorsqu'il prie les gouvernements de passer l'éponge sur des dettes héritées du passé représentant une hypothèque qui pèse sur les relations nouvelles qui seraient profitables pour toutes les parties.

107. Le Plan Brady et les initiatives prises à la suite du Sommet de Toronto, constituent un pas en avant vers la résolution de la crise de la dette et le Maroc appuie les mesures de réduction de la dette telles que celles consistant à rembourser la dette au moyen d'actions en faveur de l'environnement et la mise en oeuvre de mécanismes-butoirs permettant la suppression des transferts nets de

(M. Ben Moussa, Maroc)

ressources vers les pays développés ou vers les institutions financières multilatérales. Cependant, ces mesures devront être appliquées beaucoup plus rapidement et s'étendre à toutes les formes de dettes et à toutes les catégories des pays en développement débiteurs. Le FMI a un rôle crucial à jouer dans le cadre de la stratégie relative à la dette : étudier les augmentations de quotes-parts au titre de la neuvième révision et négocier la neuvième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), ce qui aiderait les pays les plus pauvres à faire face à leurs besoins fondamentaux.

108. Malgré l'existence de ces mécanismes, la stratégie internationale relative à la dette n'a aucune chance de donner des résultats tangibles, si les ressources disponibles pour la réduction de la dette - de 30 milliards de dollars actuellement - ne sont pas triplées. De plus, cette stratégie devra porter sur toutes les catégories de dettes, être accompagnée de garanties et d'aménagements des réglementations monétaires à même d'inciter les banques commerciales à participer, et, enfin, être coordonnée à une solution politique conjointe des pays développés créditeurs et des pays en développement débiteurs.

109. Pour résoudre la crise de la dette, la délégation marocaine insiste sur l'adoption de trois mesures fondamentales. La première est la création d'une agence de consolidation de la dette qui serait chargée d'aider les pays débiteurs sinistrés et engagés dans un programme d'ajustement, à rééchelonner leurs échéances et à obtenir un allègement de la charge de leur dette privée sur les marchés secondaires. Cette institution internationale devrait pouvoir accepter des remboursements en monnaie locale qui pourraient être réinvestis dans les secteurs prioritaires des pays débiteurs. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport (A/44/628), une facilité disposant de 50 milliards de dollars permettrait de réduire la dette de 125 milliards de dollars, alors que le plus gros contribuant n'aurait pas à verser plus de 100 millions de dollars.

110. La deuxième mesure a été proposée par le Président français à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale : il s'agirait d'alimenter une nouvelle facilité de garantie de la dette commerciale au moyen des parts dévolues aux pays développés lors d'une prochaine émission de droits de tirages spéciaux (DTS) (A/44/628, par. 12). Le Maroc appuie cette proposition car aucune allocation de DTS n'a eu lieu depuis 1981; on pourrait, par conséquent, envisager l'émission par le FMI de 21,4 milliards de DTS, émission qui n'entraînerait aucun coût supplémentaire pour les pays et aucun transfert du risque du secteur privé vers le secteur public. Qui plus est, la création de cette facilité créerait un lien direct entre les DTS et le développement, conformément aux aspirations du monde en développement.

111. La troisième mesure porte sur le renforcement de la surveillance multilatérale pour tenir compte des intérêts du monde en développement. Cette surveillance permettrait de garantir la compatibilité des politiques macro-économiques adoptées par les pays en développement avec les grands impératifs du développement et contribuerait à stabiliser l'environnement économique mondial grâce à une amélioration en douceur du système monétaire, financier et commercial international.

(M. Ben Moussa, Maroc)

112. La délégation marocaine estime que la coopération internationale en matière de dette serait renforcée si le Groupe des sept nations industrialisées invitait à ses sommets annuels les dirigeants des pays en développement du Groupe des 77, du Mouvement des non-alignés et le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre chargés des questions monétaires et financières internationales. Seuls cette coopération et le partage des responsabilités permettraient de résoudre de façon satisfaisante les crises financières et monétaires qui sont devenues les traits marquants des années 1980.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

113. Le PRESIDENT annonce que plusieurs délégations souhaitent participer à la présentation de projets de résolution que la Commission examinera. Les projets de résolution et leurs auteurs respectifs sont les suivants : A/C.2/44/L.10 (point 82 d) de l'ordre du jour) - Togo et Royaume-Uni; A/C.2/44/L.16 (point 88 b) de l'ordre du jour) - Pologne; A/C.2/44/L.22\* (point 12 de l'ordre du jour) - Islande et Suriname; A/C.2/44/L.31 (point 12 de l'ordre du jour) - Bulgarie, Hongrie et Islande; A/C.2/44/L.32 (point 88 a) de l'ordre du jour) - Suriname.

La séance est levée à 18 h 50.